



EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°18/2024

DATE DE CONVOCAION 26/11/2024	L'an deux mille vingt quatre Le 05 décembre à dix-neuf heures et trente minutes
DATE D’AFFICHAGE 26/11/2024	Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Denis SARGERET
Nombre de CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 10 Absent : 01 Votants : 10	Étaient présents : DUCHESNE Alix, PETITHOMME Stéphane, PIERRE Denis, SARGERET Denis, SARGERET Laurent, ETHUIN Sophie, GINOUX Frédéric, AUBERT Didier, MAHIEUX Mélissa, LINSTER Myriam Absent : ROLLAND Sébastien Formant la majorité des membres en exercice.
Délibération n°18 Objet : Autorisation de mandater jusqu’à 25% des dépenses d’investissement en attendant le vote du BP2025	Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l’article L.1612-1, Considérant que jusqu’à l’adoption du budget ou jusqu’au 15 avril, en l’absence d’adoption du budget avant cette date, Considérant dès lors que la collectivité territoriale peut sur autorisation de l’organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, Afin d’assurer une continuité de fonctionnement des services de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de permettre au maire jusqu’à l’adoption du Budget primitif 2025 à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférent au remboursement de la dette comme suit :

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"
MAIRIE de THÉMERICOURT
95450

Envoyé en préfecture le 20/01/2025

Reçu en préfecture le 20/01/2025

Publié le 20/01/2025

ID : 095-219506102-20241205-18_2024-DE



Chapitre	BP 2023	25 %
21	436 000 €	109 000€
16	20 000 €	5 000 €
204	120 000	30 000 €
TOTAL	576 000 €	144 000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

Accepte à l'unanimité l'autorisation donnée au maire de mandater jusqu'à 25 % en dépense d'investissement en attendant le vote du BP 2025

Fait à Théméricourt, le 17 décembre 2024
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

CACHET



Le maire

Denis SARGERET
Secrétaire de séance

Alix DUCHESNE